

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE DES CIMES
tenue le lundi 20 juin 2022, à 18 heures 30,
à la salle du personnel de l'école**

Présences : M^{mes} Stéphanie Beaupré, représentante du soutien
Mylène Bouchard, parent
Bianca Bousquet, parent
Isabelle Crête, enseignante
Nadine Gauthier, directrice
Carolyne Jolin, représentante du Service de garde
Mélanie Larouche, enseignante
Amélie Lizotte, parent
Annick Moreau, parent

MM. Richard Blondeau, parent
Marc Fortin, enseignant

Absence : M. Komi Vinyo Moti, parent

Madame Josée Riverin agit à titre de secrétaire.

7.1 ACCUEIL ET MOT DE BIENVENUE

Monsieur Richard Blondeau souhaite la bienvenue aux personnes présentes, remercie la direction pour le bon souper offert et déclare la séance ouverte.

7.2 VÉRIFICATION DU QUORUM

Le président constate que le quorum requis par la loi est atteint.

7.3 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CE21-22-38 IL EST PROPOSÉ par madame Stéphanie Beaupré que l'ordre du jour suivant soit adopté, tel que rédigé :

- 7.1 Accueil et mot de bienvenue
- 7.2 Vérification du quorum
- 7.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 7.4 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 31 mai 2022
- 7.5 Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 31 mai 2022
- 7.6 Questions du public

Adoptions / Approbations

- 7.7 Assemblée générale des parents 2022-2023
- 7.8 Listes des fournitures scolaires 2022-2023
- 7.9 Coûts chargés aux parents 2022-2023 (balises)
- 7.10 Rapport annuel 2021-2022 du Conseil d'établissement

Informations

- 7.11 De la présidence
- 7.12 Du représentant au Comité de parents du CSSDPS
- 7.13 Du représentant de la communauté
- 7.14 Du Service de garde
- 7.15 De la direction
- 7.16 Questions et commentaires des membres du Conseil d'établissement
- 7.17 Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité

7.4 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 31 MAI 2022

CE21-22-39 CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du 31 mai 2022 est parvenu aux membres au moins deux jours avant la tenue de la séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Carolynne Jolin que le procès-verbal soit adopté, tel que rédigé

Adoptée à l'unanimité

7.5 SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 31 MAI 2022

Concernant le point 6.8, suite à l'évaluation de la clientèle scolaire à venir, la directrice mentionne que trois éducatrices spécialisées (TES) seront ajoutées à plein temps afin de suivre certains élèves, en plus des deux TES déjà prévues.

7.6 QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun public.

ADOPTIONS / APPROBATIONS

7.7 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS 2022-2023

Il est entendu que l'assemblée générale des parents se tiendra le mercredi 7 septembre 2022, dès 18 h 30, selon une formule à confirmer. Les rencontres de classe seront ensuite tenues au cours du même mois (ces dates seront à préciser).

CE21-22-40 CONSIDÉRANT l'article 47 de la *Loi sur l'instruction publique* stipulant que, chaque année, au cours de la période débutant le premier jour du calendrier scolaire et se terminant le dernier jour du mois de septembre, le président du Conseil d'établissement ou, à défaut, le directeur de l'école, doit convoquer, par écrit, les parents des élèves fréquentant l'école à une assemblée pour qu'ils élisent leurs représentants au Conseil d'établissement;

IL EST PROPOSÉ par madame Stéphanie Beaupré que l'assemblée générale des parents de l'école se tienne le mercredi 7 septembre 2022.

Adoptée à l'unanimité

7.8 LISTES DES FOURNITURES SCOLAIRES 2022-2023

CE21-22-41 CONSIDÉRANT l'article 77.1 de la *Loi sur l'instruction publique* stipulant que le conseil d'établissement doit approuver la liste, proposée par la direction de l'école, du matériel d'usage personnel notamment les fournitures scolaires, tels les crayons, gommes à effacer et agendas, le matériel d'organisation personnelle, tels les étuis à crayons et sacs d'école, ainsi que les articles relevant de la tenue vestimentaire, tels les uniformes scolaires et vêtements d'éducation physique;

CONSIDÉRANT que les listes de fournitures scolaires ont été révisées suite aux recommandations du Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries (CSSDPS);

CONSIDÉRANT les listes de fournitures scolaires établies par les titulaires pour chacun des niveaux scolaires;

IL EST PROPOSÉ par madame Bianca Bousquet que soient approuvées les listes de fournitures scolaires demandées aux parents pour l'année 2022-2023, telles que présentées.

Adoptée à l'unanimité

7.9 COÛTS CHARGÉS AUX PARENTS 2022-2023 (BALISES)

CE21-22-42 CONSIDÉRANT l'article 75.0.1 de la *Loi sur l'instruction publique* stipulant que le conseil d'établissement doit approuver toute contribution financière exigée, en application des articles 3, 7 et 292, proposée par la direction de l'école;

CONSIDÉRANT que les parents défraient un montant pour du matériel didactique se définissant par des cahiers d'activités de maisons d'éditions, des modules ou cahiers d'exercices reprographiés et reliés au Centre de services scolaire et des documents reprographiés en cours d'année, documents dans lesquels les élèves peuvent écrire, dessiner, découper;

CONSIDÉRANT que la facture à payer inclut également un montant relié à une assurance (facultative) et peut inclure d'autres items reliés aux apprentissages des élèves (exemples : agenda, matériel spécialisé mis au commun au préscolaire);

IL EST PROPOSÉ par madame Carolyne Jolin d'approuver les balises encadrant les factures présentées aux parents afin de défrayer le coût des items cités plus haut pour chacune des classes du préscolaire et du primaire pour l'année scolaire 2022-2023. Ces coûts ne devront pas dépasser un total de 45 \$ pour le préscolaire et de 85 \$ pour le primaire.

Adoptée à l'unanimité

7.10 RAPPORT ANNUEL 2021-2022 DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

CE21-22-43 CONSIDÉRANT l'article 82 de la *Loi sur l'instruction publique* stipulant que le Conseil d'établissement doit préparer et adopter un rapport annuel contenant un bilan de ses activités et en transmettre une copie au Centre de services scolaire;

IL EST PROPOSÉ par madame Bianca Bousquet que le rapport annuel du Conseil d'établissement 2021-2022 de l'école des Cimes soit adopté, tel que rédigé et annexé au procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

INFORMATIONS

7.11 DE LA PRÉSIDENTE

Monsieur Richard Blondeau, président, remercie les membres pour leur participation tout au long des rencontres, mais également pour leur implication quotidienne à la réussite de leur enfant. Il termine en souhaitant un bel été à tous.

7.12 DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PARENTS DU CSSDPS

Monsieur Richard Blondeau, représentant au Comité de parents du CSSDPS, entretient les membres sur les sujets abordés lors de la dernière séance de l'année scolaire 2021-2022 tenue le 8 juin dernier.

7.13 DU REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ

Monsieur Mathieu Lussier-Lévesque, animateur à la *Maison des jeunes*, étant absent, ce point est reporté à une rencontre ultérieure.

7.14 DU SERVICE DE GARDE

Madame Stéphanie Beaupré, responsable du Service de garde, entretient les membres sur les points suivants :

- Le bilan de fin d'année du Service de garde qui a été arrimé à celui du Projet éducatif de l'école
- Le projet de règlement qui devrait être en vigueur le 1^{er} juillet 2022 et qui entraînera un changement des tarifs; ceux-ci seront donc à approuver lorsque le tout sera confirmé.

7.15 DE LA DIRECTION

Madame Nadine Gauthier mentionne que son affectation à l'école des Cimes prendra fin le 30 juin prochain et qu'elle occupera par la suite le poste de direction principale à l'école secondaire Samuel-De Champlain et de la Relance. C'est madame Isabelle Biron qui prendra la relève à l'école des Cimes.

Les membres la félicitent et la remercient pour l'excellent travail accompli au cours des sept dernières années.

En terminant, la directrice remercie les membres pour leur participation au Conseil d'établissement, tout en leur souhaitant un bel été.

7.16 QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Aucune autre question ou commentaire.

7.17 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la rencontre se termine à 19 h 45.

Le président,

La secrétaire,

Richard Blondeau

Josée Riverin